

Assurance Pro tous compris

- RC Professionnelle
- RC Circulation Tous Risques
- Assistance 0 km
- Garantie immobilisation
- Perte financière

à partir de
260€ / mois*
 soit 65 € / semaine

ASSURANCE RC PROFESSIONNELLE

Elle couvre la prise en charge des dommages corporels ou matériels causés aux personnes transportées. Il peut s'agir de la détérioration des bagages ou bien des blessures à la suite d'un accident. Cette assurance couvre les potentiels dégâts durant la prestation de transport.



ASSURANCE CIRCULATION

Pas d'inquiétude, vous bénéficiez d'une assurance tous risques en cas de sinistre.



ASSISTANCE 0 KM

Que ce soit en cas de panne, d'accident ou de vol du véhicule, vous bénéficiez du meilleur de l'assistance. Nous organisons les opérations de dépannage, les réparations et prenons en charge la poursuite du trajet.



GARANTIE IMMOBILISATION

En cas d'immobilisation de votre véhicule, vous empêchant de pouvoir exercer votre activité, vous bénéficiez d'une prise en charge de vos loyers de 30 jours par an.



PERTE FINANCIÈRE

Votre véhicule est volé ou à l'état d'épave ? La garantie perte financière vous exonère de vos loyers restants à régler jusqu'à la fin du contrat et compense la différence entre la valeur financière du véhicule et la valeur à dire d'expert.

CONDITIONS

- Tout locataire doit justifier d'une expérience de conduite à minima de 12 mois d'assurance auto 4 roues sur les 24 derniers mois, sans aucun sinistre corporel et pas plus de 2 sinistres (hors premier bris de glaces) sur les 24 derniers mois.

MODES DE PAIEMENT

DIRECT PAYMENT UBER



Prélèvement tous les **VENDREDIS**

PRÉLÈVEMENT BANCAIRE

Mensuel ou hebdomadaire

* Option disponible exclusivement pour les chauffeurs VTC indépendants dans le cadre d'un contrat location longue durée FlexiFleet.

Assurance Pro tout compris

- RC Professionnelle
- RC Circulation tous risques
- Assistance 0 km
- Garantie immobilisation
- Perte financière

à partir de
260€ / mois*
 soit 65 € / semaine

GARANTIES AU 01/01/2024

GARANTIES	LIMITES
Responsabilité Civile	
Dommages corporels	Illimité
Dommages matériels et immatériels	100 000 000 € (sans franchise)
Responsabilité Civile fonctionnement	
Dommages corporels	10 000 000 €, avec en cas de faute inexcusable de l'employeur une sous limite de 1 000 000 €, sans dépasser 2 000 000 € par année d'assurance (sans franchise)
Dommages matériels	1 000 000 € (franchise de 500 €)
Dommages immatériels consécutifs	500 000 € (franchise de 500 €)
Responsabilité Civile pour préjudice écologique	1 000 000 € (sans franchise)
Sécurité du conducteur	150 000 € (franchise AIPP 10 %)
Défense Pénale et Recours suite à un Accident (DPRSA)	20 000 € (seuil à 300 €)
Décès du conducteur	3 000 €
Bris de glaces	Franchise 25 % des dommages avec un minimum de 150 €
Catastrophes naturelles	Franchise réglementaire
Evènements climatiques	Valeur à dire d'expert dans la limite de 80 000 € (franchise de 1 500 €)
Catastrophes technologiques	Sans franchise
Incendie, explosion, attentats	Valeur à dire d'expert dans la limite de 80 000 € (franchise de 1 500 €)
Vol et tentative de vol du véhicule	Valeur à dire d'expert dans la limite de 80 000 € (franchise de 1 500 €)
Dommages tous accidents y compris les actes de vandalisme	Valeur à dire d'expert dans la limite de 80 000 € (franchise de 1 500 €)
Effets personnels	1 000 € (sans franchise)
Pertes financières	VRADE ou facturation à l'organisme financier hors loyers impayés et pénalités